

Extraits de l'interview de Jean-Claude MAILLY dans le journal « Les Echos » du mardi 18 juin 2013

Comment réagissez-vous au rapport Moreau et aux déclarations de François Hollande sur les retraites ?

On verra ce qu'il en restera, mais les pistes du rapport Moreau sont lourdes, écrasantes. Elles ne sont pas acceptables. La durée de cotisation progresserait plus vite encore qu'avec la réforme Fillon de 2003. On va demander aux seniors de travailler plus longtemps alors qu'une personne sur deux liquidant sa retraite est déjà au chômage. On veut aussi mettre les retraités à contribution alors que, en période de crise, ils sont déjà de plus en plus sollicités par leurs propres familles. Quant aux fonctionnaires, le rapport Moreau écrit noir sur blanc que le calcul de leur pension n'est pas plus avantageux que celui du privé. Pourquoi alors préconise-t-il de le modifier ? On nous parle de lisibilité, mais qu'est ce que cela cache vraiment ? Si l'objectif, comme je le crains, est de remettre en cause plus globalement le statut des fonctionnaires, il faut le dire !

Que préconisez-vous ?

Avant tout de changer de politique économique. Tout part de l'acceptation du pacte européen de stabilité budgétaire, qui nous enferme dans la logique suicidaire de l'austérité. Faute de se laisser des marges de manoeuvre budgétaires, on va tout chercher dans le social. Les retraites ont avant tout un problème de financement. Le déficit des régimes est en bonne partie conjoncturel : relançons la croissance, et une partie du problème sera réglée. Par ailleurs, FO ne ferme pas la porte à des hausses des cotisations retraite, y compris pour les salariés.

SUITE PAGE 2

Ni responsables, ni coupables !

Édito

A peine 3 ans après la contre réforme de 2010, de nouvelles mesures seront prises concernant les retraites.

Après la remise au 1^{er} Ministre du rapport Moreau¹ intitulé « Nos retraites demain : équilibre financier et justice » vendredi 14 juin, les 20 et 21 juin prochain s'ouvrira la concertation des syndicats et des organisations patronale sur une nouvelle « réforme » des retraites.

Cette consultation intervient après une minutieuse préparation de l'opinion publique par médias interposés qui ont relayé les « fuites » préalable à la remise du rapport Moreau¹.

Et voilà qu'à nouveau on nous présente comme possible ou probable, c'est selon, l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge légal de départ, l'augmentation des cotisations, et par mesure d'équité et de justice, la remise en cause du mode de calcul de la retraite des fonctionnaires !

Vouloir démontrer que ces mesures rapporteraient les milliards nécessaires à l'équilibre des régimes, en expliquant que l'on vit plus longtemps, donc il est normal de travailler plus et sans volonté de stigmatiser les fonctionnaires ? Qu'il serait donc normal de revenir sur le mode de calcul de la retraite des fonctionnaires (sous entendu ils sont privilégiés) ! Enfin par équité toujours, les retraités pourraient aussi payer par une désindexation de l'évolution de leur pension : elles évolueraient moins vite que l'inflation ! Le tout est agrémenté de « on n'a pas le choix », on fera preuve de « courage et de justice », sur fond d'opposition public/privé et de culpabilisation : on ne peut faire supporter aux jeunes générations le poids de la dette ! Et les commentateurs de tous bords d'y aller sur les leçons de morale et de justice s'appuyant sur des moyennes de pensions n'ayant rien à voir pour une majorité de retraités, sur des sondages visant à opposer les uns contre les autres, sur des informations tronquées, incomplètes voire fausses.

Il est pour le moins surprenant de constater que ceux-là même qui nous proposent ces solutions utilisent les mêmes arguments que ceux employés par le précédent gouvernement ! Ainsi ils tentent de crédibiliser l'hypothèse selon laquelle il n'y aurait pas d'autres alternatives possibles face aux problèmes de financement des retraites !

Or si justement, il y a le choix. Tout d'abord cette « réforme » est imposée par la Commission Européenne en contre partie de deux années de délai supplémentaire pour permettre à la France de passer sous la barre des 3% de déficit en application du traité budgétaire européen. Cette soi-disant réforme pour retrouver l'équilibre des régimes est en fait dictée par la politique d'austérité. Or celle-ci nous mène droit dans le mur.

La question du financement de nos retraites dépend étroitement du niveau d'emploi. Je vous renvoie à la lecture éclairante de l'interview de Henri STERDYNIAK économiste à l'OFCE². Il confirme que suivre les préconisations du rapport Moreau nous mènerait droit dans le mur. Il est donc bien nécessaire de changer de politique économique.

Depuis plus de 10 ans les salariés tous secteurs confondus ont été contraints de réduire leurs droits en matière de retraite. Les retraités n'ont cessé de voir leur niveau de pension diminuer. C'est pourquoi la solidarité entre toutes et tous est une nécessité pour défendre ses droits.

Suite page 2

La CGT évoque une mobilisation dès septembre. Y participerez-vous ?

Chaque chose en son temps. Je ne fais pas de procès d'intention au gouvernement, mais je le prévient sans fard que le sujet est ultrasensible. Si les pistes retenues ne vont pas dans le bon sens, nous n'hésiterons aucunement à mobiliser, ni à appeler à des grèves.(...)

Qu'attendez-vous de la conférence sociale de jeudi et vendredi ?

Le ton sera plus dur que l'an passé. Un an après, le gouvernement ne peut plus rejeter la faute sur son prédécesseur. La signature du pacte budgétaire européen, c'est lui. Je note aussi qu'aucune table ronde n'est consacrée au pouvoir d'achat alors que c'est un sujet essentiel, économiquement et socialement. FO aborde ce rendez-vous fermement décidé à défendre ses positions : le consensus ne se décrète pas. Il faudra que les débats permettent de déboucher vite sur du concret, notamment sur l'emploi.(...)

Par leurs divisions, les syndicats ne se sont-ils pas placés en position de faiblesse ?

L'accord sur l'emploi a mis en lumière des désaccords de fond, mais nous savons faire la part des choses. Les relations ne sont rompues avec personne, mais FO entend rester libre de son comportement.(...)

Derek Perrotte

Et puis comment les salariés pourraient croire que d'un côté ils doivent faire des efforts et d'un autre côté il y a près de 80 milliards de manque à gagner dans les caisses de l'État du fait de la fraude fiscale ou que 31 milliards d'exonérations de cotisations sociales sont accordés chaque année aux entreprises.

Pour FO il est clair que si le gouvernement venait à suivre les préconisations du rapport Moreau alors nous appellerions à l'action sur la base de nos revendications :

- non au recul des droits : ni allongement de la durée de cotisation, ni recul de l'âge légal de départ à la retraite,
- pour la suppression de la décote,
- non à la remise en cause du calcul de la retraite des fonctionnaires sur la base des 6 derniers mois de traitement,
- non à la baisse des pensions des retraités !

Les salariés de ce pays ne sont ni responsables ni coupables de la crise qui n'est pas de leur fait, ni responsables ni coupables des dettes qui ne sont pas les leurs ! Si nous n'étions pas entendu alors les syndicats FO appelleront au rapport de force .

1 Madame Yannick MOREAU est Présidente de section au Conseil d'État. Elle a présidé une commission chargée de travailler sur « l'avenir des retraites ». Installée le 27 février dernier, cette commission, composée de dix experts était chargée par le Gouvernement et le Président de la République, sur les bases du diagnostic établi par le comité d'orientation des retraites (COR), d'identifier les pistes d'évolution du système de retraites français.

2 L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) est un centre indépendant de recherche, de prévision et d'évaluation des politiques publiques créé en février 1981.

Salaires, Retraites les Fonctionnaires et Agents publics se mobilisent !

Communiqué des organisations FO, CGT, FSU, Solidaires, CFTC, CFE/CGC de la fonction publique du 7 juin 2013

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CFE-CGC de la fonction publique se sont réunies le lundi 3 juin 2013.

Après une année de discussions dans le cadre de l' « agenda social », elles considèrent qu'elles n'ont pas été entendues sur la nécessaire amélioration des rémunérations des agents de la Fonction publique.

Elles sont en complet désaccord avec la volonté gouvernementale de ne pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014, consacrant ainsi un gel des salaires de 4 années, ce qui est totalement inacceptable !

Elles demandent de rompre avec cette politique de gel sans précédent des salaires dans la Fonction Publique.

Elles sont attachées au dialogue social qui ne peut exister sans prise en compte des revendications.

Elles exigent l'ouverture de réelles négociations sur les rémunérations, par une nécessaire revalorisation de la valeur du point d'indice, un abondement de points d'indice

uniforme et significatif, permettant le rattrapage des pertes accumulées.

Elles n'acceptent pas que les agents de la Fonction publique continuent à faire les frais de la crise économique.

En s'inscrivant dans les politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique, la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration du fonctionnement de la Fonction publique, mais aussi celles des rémunérations, pourtant indispensables à la relance de l'économie et de l'emploi. La Fonction publique est un acteur économique et constitue une richesse pour le pays.

Alors qu'à la prochaine conférence sociale va s'ouvrir un nouveau débat sur les retraites, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CGC tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur

l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...). En outre, il est urgent de corriger les baisses des pensions et les inégalités produites par les précédentes lois.

Enfin, elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP, d'HPST, RCT (1), et dont le projet de loi d'Acte III et la MAP (2) sont aujourd'hui la continuité.

Face à cette situation, les organisations CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CGC décident de mettre partout en débat, avec les personnels, leur nécessaire intervention pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

Dans ce cadre, elles proposent d'ores et déjà la perspective de mobilisation et d'action, au plus tard début octobre.

Elles décident de se revoir le 5 septembre prochain dans les locaux de Solidaires, afin de décider des modalités nécessaires.

Rapport MOREAU : analyse de FO

Cette commission, présidée par Madame MOREAU, vient de remettre son rapport au Premier Ministre. Les fuites dans la presse une semaine avant donnaient les grandes lignes de ce rapport.

L'analyse rapide que nous vous proposons ne reprend pas l'ensemble des points du rapport, nous traitons de ce qui nous est apparu comme les points clé, qu'ils soient dans le court terme ou dans le long terme.

La concertation qui va s'ouvrir dans les prochains jours nous permettra de dire notre désaccord profond avec nombre de pistes du rapport, à l'exception, et sous réserve d'inventaire, de l'approche pénibilité, faite de manière collective et préventive et non plus uniquement sous l'angle de la réparation selon la loi de 2010.

1 Durée d'activité

La première remarque qui vient à l'esprit, concernant la « mesure phare » de l'allongement de la durée d'activité, est que la commission a suivi scrupuleusement la volonté du Gouvernement.

Le cahier des charges stipulait « s'il est légitime qu'un accroissement de l'espérance de vie se traduise par un allongement de la durée effective d'activité ». Partant de là, la commission propose non seulement de continuer à accroître la durée d'activité, mais d'en accélérer le processus !

Deux pistes sont exposées ; 44 ans pour tout le monde, soit à partir de la génération 1975, soit de la génération 1966.

Dans sa grande sagesse la commission juge peut opportune une augmentation des bornes d'âge...d'autant plus inopportune que plus personne ne pourra partir à 62 ans. Le rapport lui-même le souligne, la génération 1978 présente, à 30 ans, un déficit de 11 trimestres par rapport à la génération 1950.

Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer la double peine dans ce domaine que constitue un calcul basé sur l'espérance de vie à 60 ans alors que l'âge légal est de 62 ans.

Enfin, nous l'avons déjà dénoncé, l'allongement de la durée d'activité individualise le système de retraite et éloigne un peu plus tous les jours de la solidarité : c'est loin d'être anodin. On pourrait imaginer un système contributif basé sur la durée et s'en remettre à l'impôt pour le versant solidarité, cela existe, ça s'appelle un système en compte notionnels. L'ancien directeur de la sécurité sociale suédoise indique lui-même que ce n'est pas exemple à suivre.

2 Convergence public privé

Tout en reconnaissant que les taux de remplacement sont proches (74,5% pour le privé et 75,2% pour le public), la commission propose une refonte du calcul sur les 6 derniers mois, en intégrant un pourcentage de primes (5%) et en retenant les 10 dernières années. La

Confédération a déjà fait savoir qu'elle n'acceptait pas cette réécriture du code des pensions, partie prenante du statut des fonctionnaires.

Dans le rapport il est indiqué, qu'en moyenne cela ferait perdre 3,6% de retraite aux fonctionnaires, le rapport poursuit en indiquant qu'une intégration à hauteur de 5% de primes deviendrait avantageuse.

Au-delà de notre refus, il faut voir également dans cette proposition l'esquisse d'un « régime unique ».

Les exemples ne manquent pas dans le document remis au Gouvernement, que ce soit sur les avantages familiaux ou encore sur le pilotage, nous y reviendrons.

3 Remédier aux inégalités dans l'acquisition des droits

La commission relève que les salariés ne sont pas tous égaux devant les règles d'acquisition de trimestres, dont acte.

Particulièrement pénalisés, les jeunes, qu'ils soient apprentis ou en stage, ne peuvent acquérir de trimestre du fait du montant trop faible de leur rémunération.

Autre catégorie pénalisée, les contrats de travail à temps très partiel obligés, dans ces deux cas, la commission propose de changer les règles de calcul.

La seule solution qui aurait due être proposée, c'est l'augmentation du salaire ou de l'indemnité de stage et l'interdiction du travail à temps partiel obligé.

Incapable d'agir sur les inégalités faites au salariat, le Gouvernement trouverait là une solution de réparation partielle à bon compte

Rappelons que la retraite n'est que le reflet de l'activité, corrigée heureusement par la solidarité nationale à travers différents mécanismes. Mais ces corrections ont leurs limites, elles ne peuvent réparer l'ensemble des injustices.

La démonstration est faite que le salariat comme la protection sociale et les dépenses publiques sont les variables d'ajustement de la politique d'austérité dictée

Première réaction de Force Ouvrière

Communiqué du 14 juin 2013

Le rapport de la Commission Moreau remis au gouvernement, sur une commande de ce dernier, s'inscrit dans la logique d'austérité «recommandée» par la Commission européenne.

La plupart des mesures listées pénalisent les actifs et les retraités et stigmatisent les fonctionnaires.

Elles repoussent, pour les générations les plus jeunes, l'âge de départ pour une retraite à taux plein en allongeant encore la durée de cotisations, déjà trop longue.

Ces propositions inscrivent le social et la retraite comme variables d'ajustement d'une politique économique rigide et restrictive.

Si elles devaient être retenues par le gouvernement, elles seraient écrasantes et inacceptables.

par la Commission Européenne.

4 Les avantages familiaux

Ici aussi il est question de convergence entre régimes. La commission l'écrit en toute lettre : elle supposerait une convergence entre les régimes de base et les régimes complémentaires, ainsi qu'une convergence avec les régimes intégrant base et complémentaire.

Le rapport fait dans ce domaine explicitement référence à l'AGIRC et l'ARRCO, en les « associant » dans les calculs, puis quelques lignes plus loin en les « intégrant ».

5 Le pilotage

Sur ce thème, la commission envisage un système « semi-automatique » dans lequel le Gouvernement déciderait des paramètres sur les recommandations d'un comité de pilotage des retraites. Rappelons que la loi de 2010 a créé ce comité, qui ne s'est réuni qu'une fois sous l'ancienne majorité.

Les décisions s'appliqueraient à tous les régimes, on trouve encore là une piste vers la convergence.

De plus, sous couvert de technique, le pouvoir politique s'abriterait derrière le comité de pilotage. Enfin, et c'est le plus important, ce mécanisme de pilotage à une clé de voûte : la part de richesse nationale dédiée à la retraite serait figée. Rappelons qu'entre les années 1960 et aujourd'hui, la part de PIB dévolue aux retraites est passée de 4 à 14 points. Le rapport chiffre lui-même le besoin de financement en 2020 à un point de PIB.

6 Mesures de court terme

Ces mesures permettent, selon le rapport, de retrouver l'équilibre financier à horizon 2020. La commission précise que le besoin de financement du régime général et des régimes alignés (MSA et RSI) s'élève à 7Mds€.

Cibles privilégiées, les retraités, que ce soit à travers la hausse de CSG, les « avantages fiscaux » ou encore la sous indexation des pensions.

Seule piste sur laquelle nous pouvons discuter, l'augmentation de la cotisation déplafonnée des régimes de base. Le rapport chiffre à 2,6 Mds€ une augmentation de 0,4 points à l'horizon 2018.

Comme indiqué au début de cette analyse, sur la base des revendications issues du Congrès confédéral de Montpellier, Force Ouvrière fait et fera connaître ses positions dès cette semaine à la Conférence Sociale et dans les jours d'après lors de la concertation annoncée par le Gouvernement.



Interview de Henri STERDYNIA (Économiste à l'OFCE) au journal « Les Echos » du 13 mai 2013

Vous estimez qu'il n'est pas urgent de combler le déficit des retraites, alors qu'il atteint 14 milliards en 2012 et doit dépasser 20 milliards d'euros à la fin de la décennie. C'est un peu une provocation ?

Le déficit du système de retraites est une composante du déficit public ; il s'explique de la même façon : le niveau d'activité insuffisant provoqué par la crise. Avec 5 % d'emplois en plus, il y aurait suffisamment de cotisations pour payer les pensions, et le système serait équilibré. En excluant les effets de la conjoncture, le solde des régimes de retraite est même positif de 6 milliards d'euros en 2012. Si l'on veut à tout prix réduire le déficit dès maintenant, on est contraint de prendre des mesures trop rigoureuses qui pèseraient sur l'économie. Ce serait entrer dans un cercle vicieux. En réduisant d'un point par an pendant cinq ans la revalorisation des pensions, on gagnerait 13 milliards d'euros sur les pensions, mais les retraités consommeraient moins, on réduirait le PIB d'environ 0,8 %, soit 8 milliards de rentrées fiscales en moins. La priorité n'est pas de réformer les retraites, mais de récupérer les emplois perdus du fait de la crise.

La crise est là, certes, mais il y a aussi de plus en plus de retraités en raison du papy-boom...

C'est vrai, mais l'impact de cette « bosse démographique » est fortement atténué par les réformes qui ont déjà été menées en 1993, 2003 et 2010. Le taux d'emploi des seniors a progressé de manière importante. Malgré la crise, il est passé de moins de 38 % en 2007 à près de 46 % fin 2012. Et depuis vingt ans, le pouvoir d'achat des retraités n'augmente plus, ce qui limite la progression des dépenses : les pensions de base sont revalorisées au même rythme que l'inflation, et le rendement des retraites complémentaires Agirc-Arrco ne cesse de reculer. A l'horizon de 2040, le besoin de financement du système ne représenterait que 1 % du PIB, selon le Conseil d'orientation des retraites, un montant relativement faible.

Limiter la revalorisation des pensions n'est-elle pas une solution relativement peu douloureuse ?

Ce n'est pas mon analyse. Les salaires continuent à progresser plus vite que l'inflation, ce qui n'est pas le cas des retraites. Pourquoi demander un effort supplémentaire aux retraités ? Ils jouissent aujourd'hui du même niveau de vie que les actifs, il ne me paraît pas souhaitable de fragiliser cet équilibre.

Propos recueillis par Vincent Collen